

AGENDA

La Lanterne (05 55 64 59 79)

Tous les derniers mercredis du mois, café des enfants de 14h à 17h00

Le second vendredi du mois, scène ouverte à partir de 19h00

Le 1er mardi du mois, soirée jeux à partir de 17h00

Nature et patrimoine :

<https://www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr/>

31/07/2022 09h30 Balade au Lac du Pont à l'Age
03/09/2022 15h00 Assemblée Générale - Laurière
25/09/2022 14h00 Balade à Saint-Sulpice-Laurière
30/10/2022 14h00 Balade à Jabreilles-les-Bordes

Les Moussus du Thaurion : activités uniquement sur inscription (06 41 08 99 81)

lesmoussus@hotmail.fr

Du 8 au 12/08 à Saint-Martin-Sainte-Catherine, ateliers créatifs pour les enfants à partir de 6 ans : création de sculptures sonores, carillons, mobiles qui seront installés pour créer un parcours sonore.

3/08 : balade à la découverte du patrimoine des communes de St Pierre Chérignat et du Nouhaud

17/08 : balade musicale au Chemin des Musiciens

ETAT CIVIL

Toutes nos condoléances aux familles et à l'entourage de Pascal DECEMBRE, décédé le 17 juin , de M. Michel BILQUET, décédé le 25 juin

Toutes nos félicitations à Florence Grappin et Mathieu Lecocq qui se sont mariés à Saint-Goussaud le 14 mai.

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie :

lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Contact : 05 55 64 31 40

mairie.saintgoussaud@wanadoo.fr

Bibliothèque de Châtelus-le-Marcheix

Rappel : L'Association des Lecteurs de Châtelus-le-Marcheix organise un concours photo jusqu'au 20 août sur le thème des ARBRES. Inscriptions par mail : alcm@wanadoo.fr

Journées du patrimoine

Des animations auront lieu le 17 et le 18 septembre sur les communes de Châtelus-le-Marcheix et de Saint-Goussaud (balades commentées sur le patrimoine bâti, expositions à la bibliothèque de Châtelus et dans la salle des fêtes de Saint-Goussaud, découverte du métier de bâtisseur en pierres sèches sur un chantier ouvert au public à Saint-Goussaud ...). Nous vous tiendrons informés sur le programme de ces deux journées.

Numéros utiles :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

Médecin de garde : 05 55 41 82 02

Pharmacie de garde : 32 37 (accessible 24/24)

Préfecture (N°unique des services de l'Etat) :

05 55 51 59 00

Déchetterie (Evolis 23) : 05 55 89 86 00

ou 05 55 89 86 06 (info déchets)

le.gonsaldien@orange.fr ou Le Gonsaldien, Mairie - 23430 Saint-Goussaud

Le Gonsaldien

Bulletin d'information de la commune de Saint-Goussaud

juillet
2022

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Le temps des élections présidentielles et législatives est terminé, vient maintenant le temps de travailler à l'avenir de notre pays au sein de l'Europe et du monde. Après la trêve estivale nous serons attentifs aux mesures prises et aux lois votées, et à leur impact sur nos vies.

Les fortes chaleurs de ce début d'été, associées au manque de précipitations doivent nous inciter à être raisonnables sur notre consommation d'eau, même si nous ne craignons pas de pénurie, nous sommes concernés par l'arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau. Les graves incendies qui ont ravagé une partie de la forêt landaise nous rappellent que nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe. A nous de prendre au sérieux le risque d'incendie, même si ce n'est pas dans nos habitudes. Nous avons la chance de vivre dans une région privilégiée, acceptons chacun une petite part de responsabilité dans la protection de ce qui doit l'être.

Le deuxième repas de la commune partagé le 16 juillet avec un bon nombre d'entre vous a été un excellent moment. Merci à tous ceux qui, de près ou de loin ont participé à cette journée. Nous sommes nombreux à espérer que cet évènement se renouvelle tous les ans et devienne une tradition.

Les associations qui organisent des manifestations depuis de nombreuses années n'ont malheureusement pas pu reprendre leurs activités cet été. Nous souhaitons qu'elles puissent le faire à nouveau dans les mois qui viennent, les propositions d'animations à mettre en place à Saint Goussaud seront les bienvenues.

Que vous soyez en vacances ou au travail, bon été à tous.

Sophie Simon



Equipe rédactionnelle :

Sophie SIMON, Coralie BALES, Marie BECHET, Jean-Luc BECK, Patrick DOURDY, Micheline PLAIS-GUETANT, Jean-Jacques SIMON

INFORMATIONS DIVERSES ET VARIÉES

1. Voirie : Vous avez pu apercevoir fin juin et début juillet Jean-Bernard Tixier passer l'épaveuse sur les accotements de nos routes communales. Cette opération d'entretien a lieu deux fois par an.

2. Emploi communal : M. Cyril Beillot a été embauché à mi-temps pour 3 mois (jusqu'au 31 août) en tant qu'agent technique pour les travaux d'été.

3. Elections législatives : résultats de la commune au second tour

Inscrits : 160 abstentions : 52 (32.50% des inscrits) ,Mme Catherine COUTURIER : 72 voix (74,23 % des exprimés), M. Jean-Baptiste MOREAU : 25 voix (25,77 % des exprimés)

4. Une nouvelle table de pique-nique, fabriquée par René, a été installée sur la place près de la Lanterne des Morts.

5. Démission : M. Adrien Meunier a démissionné du conseil municipal.

6. Cette année, la **procession du lundi de Pentecôte** a eu lieu. Cette manifestation religieuse est organisée par le diocèse.

7. Un arceau de voirie a été posé au pied de la croix en granit qui se situe au croisement près de la mairie. Ceci permettra de la protéger car son socle a été plusieurs fois percuté par des véhicules.

8. Réparation de machines et d'équipements mécaniques : M. Van Acker Joris de Millemillange, a créé une petite entreprise de réparation de machines (tondeuses, débroussailleuses ...). Vous pouvez le contacter au 06 32 45 54 25

9. Eco-pâturage au Puy des Roches : M. Roland Duffert de Châtelus-le-Marcheix a mis le mois dernier une quarantaine de brebis de race limousine sur le site du Puy des Roches afin d'entretenir la parcelle. Merci à lui !

10. Entretien des chemins de randonnée : Lors du mois de juillet et d'août, une équipe travaillant pour l'association de la Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse débroussillera certains chemins de randonnée sur notre commune (action financée par la com-com et le département). Il s'agit des chemins faisant partie des circuits SG 1 et SG 4.

11. A.R.S. : campagne de sensibilisation « URGENCES »

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Face à la dégradation de la situation sanitaire, la circulation des maladies qui conduisent à une forte augmentation de l'activité pour les établissements de santé, il est important de rappeler à tous qu'avant de se rendre aux urgences, il est préférable de contacter le 15.

"Avant d'aller aux urgences, le soir ou le week-end, j'appelle le 15 ! ", "En journée, je contacte mon médecin traitant".

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/avant-daller-aux-urgences-jappelle-le-15>

12. Nouveau site touristique pour l'office de tourisme Monts et Rivières Ouest Creuse

Notre com-com a rejoint le site « Creuse Tourisme » depuis quelques semaines. Vous y trouverez toutes les informations concernant les sorties et manifestations ayant lieu sur notre territoire.

<https://www.tourisme-creuse.com/monts-et-rivieres-ouest-creuse/>

13. Alerte sécheresse : le département est passé en état d'alerte sécheresse depuis le 16 juin

La consommation et le prélèvement d'eau par les particuliers et les collectivités est donc restreint.

- Interdiction de laver des véhicules en dehors des stations de lavage spécialisées avec circuit de recyclage sauf impératif sanitaire ou technique.
- Interdiction de laver et nettoyer des voiries, terrasses, balcons, façades ne faisant pas l'objet de travaux, sauf impératif sanitaire.
- Interdiction d'arroser des pelouses, espaces verts, jardins, potagers, jardinières de fleurs, terrains de sport (hors golf) entre 8h et 20h.
- Interdiction d'alimenter des fontaines en circuit ouvert.
- Interdiction de remplir des piscines collectives publiques et privées.
- Interdiction d'irriguer des cultures, pépinières et vergers entre 8h et 20h.

Il est rappelé que l'irrigation de prairies par inondation à partir d'un cours d'eau, la construction de barrages dans les cours d'eau pour y pomper de l'eau, l'assèchement complet d'un cours d'eau par pompage et toute autre pratique susceptible de modifier significativement le débit ou la morphologie du lit d'un cours d'eau, sont soit soumises à autorisation individuelle, soit interdites, en tous temps.

14. Accès à la déchèterie de Bénévent-l'Abbaye : Afin de réguler les entrées, de sécuriser le site et d'empêcher l'accès aux non usagers d'Evolis23, des barrières automatiques ont été installées sur la déchèterie de Bénévent-l'Abbaye. L'accès se fait donc dorénavant obligatoirement avec la carte EVOLIS 23. Les visites ne sont pas comptabilisées et restent gratuites. Si vous avez perdu votre carte, vous pouvez en commander une nouvelle sur <https://www.evolis23.fr/jai-perdu-ma-carte-daces/>

15. Recherche des successions vacantes : Le site impots.gouv.fr a ouvert un service de recherche des successions vacantes. En indiquant le nom et le prénom de la personne décédée, la date et le lieu de son décès, il est possible de savoir si sa succession a été déclarée vacante, et de connaître l'état d'avancement du dossier auprès du Domaine (Service de l'État compétent pour gérer les successions vacantes) qui en est nommé curateur. Ce nouveau service répond aux principales questions que créanciers, héritiers mais aussi tribunaux judiciaires des notaires, avocats ou encore syndics, peuvent se poser : conditions dans lesquelles le Domaine intervient, service territorialement compétent pour traiter le dossier, information des héritiers et des créanciers sur leurs droits et obligations... Ultérieurement, ce service permettra aux créanciers de produire de manière dématérialisée et sécurisée leurs créances ou aux héritiers de revendiquer une succession. Chaque année, l'administration du Domaine est nommée curateur de quelques 13 000 successions pour des actifs qui dépassent 200 millions d'euros. Le service est ouvert pour les décès sans héritier survenus après le 1er janvier 2007. Pour les dossiers précédents, il faut contacter les services régionaux du Domaine. <https://recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr/>

16. Interdiction des pesticides : de nouveaux lieux concernés depuis le 1er juillet 2022

La loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics évolue. Depuis le 1^{er} juillet 2022, celle-ci s'applique aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif. La commune de Saint-Goussaud n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2008.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15788?xtor=EPR-100>

Le vélo à Saint-Goussaud

De moyen de déplacement et de travail (facteurs, livreurs) au siècle dernier, la pratique du vélo est devenue un loisir et un sport populaire avec sa vitrine hyper médiatique qu'est le Tour de France.

Après la création de créneaux spécifiques tels les VTC, VTT, BMX, est arrivé le vélo à assistance électrique.

Celui-ci présente de nombreux avantages en permettant notamment de « gommer » les difficultés dues au relief, de continuer à rouler malgré le vieillissement, de partir en randonnée en couple, et quelques inconvénients tels le prix et la dépendance à la technologie et à l'électricité qu'il va falloir partager entre de nombreux utilisateurs (industrie, chauffage, voiture).

Les adeptes du vélo de route ou du VTT de la région connaissent tous les routes et chemins menant à St GOUSSAUD. C'est un challenge que de gravir les pentes de St GOUSSAUD par les différents versants. De nombreux circuits de VTT sont balisés et entretenus pour accueillir cette activité verte. Encore une fois nos chemins sont notre petite richesse, et il faut les conserver dans un bon état .

Cette activité sportive est reconnue pour être bonne pour la santé et peut être pratiquée très longtemps. Dure et difficile au début, la pratique du vélo devient agréable avec des sorties régulières.

Notre commune compte d'ailleurs un cycliste qui pratique la grande randonnée et cette année il est parti un mois en Espagne, jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle.

Le gîte d'étape « le Gîte et la Main verte » à La Chateneide a le label « Accueil Vélo ».

Enfin, un nouveau gonsaldien devrait prochainement ouvrir un atelier vélo dans le bourg.

Le vélo est en vogue et il le mérite.

Le facteur de Saint-Goussaud des années 1950, certains le reconnaîtront ...



Jeu de l'été

Vélo

O	T	D	A	B	B	E	R	L	P	I	T	P	T
Q	C	L	G	G	O	Q	C	E	L	S	C	O	K
N	C	R	T	B	Y	P	I	J	A	E	C	T	K
D	C	Z	P	V	A	H	N	E	T	L	Â	E	R
U	A	P	X	B	U	Z	T	N	E	L	B	N	D
F	T	É	P	Q	V	L	R	Y	A	E	L	C	É
J	A	D	J	A	N	T	E	X	U	X	E	E	R
F	D	A	C	P	K	S	G	U	I	D	O	N	A
O	I	L	O	I	W	R	A	Y	O	N	S	A	I
U	O	I	C	G	G	X	X	R	C	Q	B	M	L
R	P	E	O	N	Z	R	C	H	O	O	U	J	L
C	T	R	T	O	X	G	X	P	R	U	V	G	E
H	R	X	T	N	C	M	X	W	B	N	E	Y	U
E	E	H	E	A	M	D	V	N	L	A	F	Y	R

educol.net

- boyau

cintre

câble

fourche

jante

plateau

pédalier

roue
- catadioptr

cocotte

dérailleur

guidon

pignon

potence

rayon

selle

Christian Libaude : un passionné de Saint-Goussaud



Bonjour Christian . Bien que résidant sur la Commune de Châtelus vous êtes une figure bien connue de notre Commune et de la Région. Où êtes - vous né et quel a été votre parcours ? Je suis né il y a 65 ans dans le Sud de la Région Parisienne . Durant mon enfance, j'ai côtoyé de nombreux expatriés ou descendants de Creusois. En 1975, j'ai quitté la Capitale en direction de l'Ardeche où j'ai travaillé comme ouvrier agricole. J'ai notamment gardé des chèvres, fait les vendanges et les cueillettes de fruits. J'ai aussi participé à des camps d'archéologie. Je suis ensuite « monté » dans les Alpes. J'ai travaillé comme saisonnier dans le Parc National des Ecrins. J'ai appris beaucoup de choses au côté des Guides et Accompagnateurs de Montagne, notamment le balisage et l'entretien des chemins.

Et quand êtes -vous arrivé en Creuse ? En 1980, j'ai acheté une maison du côté de Châtelus-le-Marcheix. J'ai voyagé pendant quelques années entre les Alpes et la Creuse. Dans les Alpes je travaillais comme saisonnier et comme technicien sylvicole en Creuse. Je me suis fixé, avec ma famille, définitivement à Châtelus-le-Marcheix en 1989 au cœur de la Nature qui est une véritable passion pour moi ! J'ai travaillé pendant quelques années comme technicien sylvicole indépendant mais en 1993-1994, le secteur forestier a connu une crise importante, notamment due à la Norvège qui avait décidé d'inonder le marché européen de bois bon marché pour financer les Jeux Olympiques de Lillehammer. André Mavigner, alors maire de Châtelus m'a engagé pour créer des itinéraires de randonnée sur sa Commune. On peut citer le circuit de la loutre, du pic noir, le sentier du cap,... Au bout de 2 ans et demi, j'ai intégré l'office du Tourisme et la Communauté de Communes de Bénévent-Grand Bourg où j'ai été en charge des circuits de randonnée sur les 17 communes la composant. La Com-Com m'a octroyé un budget pour faire travailler sur des chantiers difficiles des jeunes en insertion. Ce n'était pas tous les jours facile !

On vous connaît aussi comme guide nature et touristique ... C'est vrai que j'aime transmettre mes connaissances. J'ai fait de la pédagogie populaire. J'ai travaillé avec des écoliers, des collégiens et de nombreux stagiaires. J'ai participé à « l'enfant à l'école de la forêt » pour faire de la pédagogie forestière. Au fil du temps je me suis passionné pour le patrimoine. J'ai participé en 2006 à la création du Scénovision.

Vous avez toujours eu un faible pour notre petite Commune ? Est-ce-vrai ? J'ai toujours eu une passion pour Saint-Goussaud. Bien qu'à la retraite depuis quelques semaines, je vais continuer à œuvrer sur la Commune comme bénévole. Il y a les 4 circuits de randonnée que nous avons créés avec les gens de la Commune, le Randoguide créé en 2018 avec une « appli » smartphone. Il y a beaucoup de choses à faire sur Saint-Goussaud, comme rouvrir le Musée ou relancer le Grand-Prix de la Montagne !

Et le Cinéma dans tout ça ? Plusieurs sociétés de production me contactent pour faire du repérage de décors extérieurs. C'est ainsi que France 3 a tourné pendant plusieurs années des scènes de « Un Village Français » à Châtelus-le-Marcheix. Plus récemment, en 2019, la production du « Capitaine Marleau » a décidé de tourner en 2019 un épisode avec comme décor principal le château de Peyrusse à Châtelus-le-Marcheix !

Merci d'avoir répondu à toutes ces questions et bonne retraite à vous !

Le Genévrier

Lors de nos balades dans les bois nous avons parfois eu l'occasion de découvrir des genévriers. Le genévrier commun pousse à l'état sauvage sur des sols pauvres et bien exposés en petite et moyenne montagne, dans des friches, clairières et autres landes. C'est un arbuste de la famille des cupressacées qui mesure entre 1 et 3 mètres de hauteur. Il a des aiguilles de 5 à 10 mm de longueur toujours vertes et très pointues, implantées par trois dont la face inférieure est légèrement blanche. Il est aussi appelé le poivre du pauvre mais aussi Peteron ou Petrot. Cet arbuste produit des baies qui sont de couleur bleu foncé quand elles sont mûres. Elles sont fermes et s'écrasent difficilement entre les doigts. Il est recommandé de cueillir ces baies au mois d'octobre ou novembre pour avoir la chance de les ramasser bien mûres. D'ailleurs elles se récoltent au même moment que les chanterelles ou les trompettes de la mort. C'est une baie au goût boisé de résineux avec une note âpre et acidulée qui est utilisée en tant qu'épice pour relever le goût de tout type de plat comme dans la choucroute, les terrines et marinades Il est possible de réaliser un alcool à partir de ces baies : la liqueur de genièvre.



Nous vous souhaitons une fructueuse cueillette lors de vos balades d'automne.

EVOLIS EVOLUE

En l'absence de solution de traitement des déchets, la Creuse a conclu un partenariat entre Limoges métropole, le SYDED 87 et Evolis 23. Un nouveau centre de tri a été construit à Limoges (Beaune les Mines) et le partenariat a pris la forme d'une entente intercommunale. Le centre de tri de Noth servira, à terme, à trier les encombrants. Le tri non valorisable sera ensuite acheminé à Bellac. Le périmètre technique de l'entente a ensuite été élargi et concerne maintenant 3 installations : ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) Alveol à Bellac, CEDLM (Centrale Energie Déchets Limoges Métropole), Centre de recyclage à Beaune les Mines.

La fin de vie de la CEDLM est prévue en 2029, dans cette perspective un projet de construction d'une nouvelle UVE (Unité de Valorisation Energétique) a été lancé sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole. Ce projet d'une valeur d'environ 160ME étant très important, une étude juridique a conclu à la création d'un groupement d'intérêt public. Son dimensionnement sera directement lié à la question de l'acceptation de tout ou partie des déchets creusois. L'entente a donc interrogé toutes les collectivités creusoises.

Au vu de l'importance de l'investissement, conformément au code de l'environnement, une concertation préalable est organisée sur les territoires Haute Vienne et Creuse. Elle se déroulera du lundi 12 septembre au vendredi 21 octobre, ses modalités seront communiquées 15 jours avant son démarrage par voie de presse et par affichage papier dans les mairies du périmètre de l'Entente.

Une seule consigne : **Tous les emballages se trient !** (mais tous ne se recyclent pas)